



Délais légaux concernant succession

Par **Jeanine Brillant**, le **17/12/2007** à **17:36**

Mon père est décédé en 1991 et sa succession a été réglée dans les délais légaux. Toutefois une convention signée par lui sous seing privé dont nous ignorons l'existence resurgit aujourd'hui.

Sommes nous obligés d'en accepter l'existence après tant d'années et de procéder à un complément de succession?

Merci pour vos réponses